Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260706-05_07_2026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026 - 20h00 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée :

- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h08 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260706-05_07_2026-DE

OBJET N° 05-07-2026 : Adoption du règlement de la garderie municipale

Rapporteur : *M. Christian VEYRE*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu la commission SENS du 1er juillet 2026 ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'organiser le fonctionnement du service de garderie périscolaire ;

Considérant qu'il convient de fixer les règles de fonctionnement du service afin de garantir la sécurité des enfants, le bon déroulement de l'accueil et les droits et obligations des familles,

La Maire présente au Conseil municipal le projet de règlement intérieur de la garderie périscolaire, applicable à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Ce règlement précise notamment :

- Les conditions d'inscription et d'admission ;
- Les horaires de fonctionnement ;
- Les modalités de réservation et d'annulation ;
- Les conditions de facturation ;
- Les règles de vie et de discipline ;
- Les responsabilités respectives de la commune et des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la garderie périscolaire annexé à la présente délibération ;
- **DE FIXER** son entrée en vigueur au 1er septembre 2026 ;
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE PRECISER** que le règlement pourra être modifié ultérieurement par délibération du Conseil municipal en fonction des besoins du service.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le 3 juillet 2026,

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES 35630

Le secrétaire de séance

Gwenole MELL